

-K.D-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Usumbura le 17 février 1953

N° 61/ 1038 1570

SEC. 1
34 SEC. 1
Rec'd le 27/02/1953

TRANSMIS copie pour information à
-Monsieur l'Administrateur de Territoire à
RUHENERI.
-Monsieur le Chef du Service Vétérinaire du
Ruanda-Urundi à USUMBURA.

Usumbura le 17 février 1953
Pour le Vice-Gouverneur Général ff.,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,
L'Ingénieur,Chef du Service des Travaux
Publics du Ruanda-Urundi,
J.VAN VLAENDEREN.



Monsieur VERMAST,Colon-Entrepreneur
à
K I D A H Q.Territoire Ruhengeri



En réponse à votre lettre du 25 janvier 1953,
j'ai l'honneur de vous informer qu'à mon grand regret je ne puis vous autoriser
à occuper le Gite de Kidaho.Ce gîte doit en effet être habité par l'agent du
Gouvernement chargé de la construction d'un poste vétérinaire à la frontière.
Je vous prie donc de le remettre à la disposition du Gouvernement pour le 6
mars 1953.

considération distinguée.

Veuillez agréer,Monsieur,l'assurance de ma

Pour le Vice-Gouverneur Général ff.,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,
sé/M.DE RYCK,
Gouverneur de Province,

MINES DE BUGARAMA.

B.P. 21
RUHENERI:

623 | PEE. 1
=====
peee, le 27/2/1953

Bugarama, le 25 février 1953

Monsieur l'Administrateur du Territoire
de et à
RUHENERI.

Monsieur l'Administrateur,

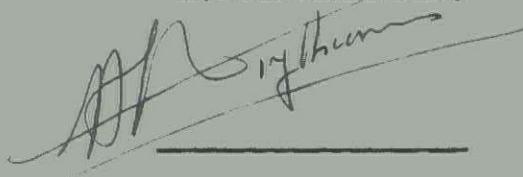
Monsieur Vermast me communique la teneur de
votre lettre No. 399/Sec. I, du 21 courant.

Je me permets de vous rappeler qu'il avait
été formellement entendu, que l'un des deux gîtes serait
mis à la disposition de l'entrepreneur qui construirait
l'hôpital.

Quant à la maison SHUN dont vous parlez, j'ai
demandé à la SHUN de la racheter. A ce jour, je n'ai pas
encore eu de réponse, et depuis lors, elle est complètement
démolie.

Je vous saurais gré, en conséquence de vouloir
bien tenir compte de ce qui précède, et vous remerciant
d'avance des dispositions que vous prendrez à l'égard de
Monsieur Vermast, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur,
l'assurance de ma considération très distinguée.

MINES DE BUGARAMA.
A. STINGLHAMBER.



Récépissé d'un recommandé — Ontvangbewijs van aangetekende zending

A remplir par le déposant — Door de afgever in te vullen :

Expediteur (Afzender) : M A.T. *De Lengen*
 Destinataire (Geadresseerde) : *Termaisi*
 rue (Straat)
 à (te) *Zoidea ho*

A remplir par l'agent des postes — Door de postambtenaar in te vullen :

N° du recomm. Nr. van de aanget. zending	Nature de l'objet Aard van het voorw. (1)	Taxe perçue Geïnde taxe	Timbre AR. Stempel A.R.	Timbre à date Datumstempel
464	<i>Joli</i>	<i>off.</i>		

(1) Indiquer le montant du remboursement, le cas échéant.

(1) Bij voorkomend geval, het bedrag van de terugbetaling vermelden.

2. P. - 1952 - 1.500.000 ex.

Territoire du
RUANDA - URUNDI
Gebied

Nº _____

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.
In het antwoord vermelden : n° en dagtekening

Réponse au n°
Antwoord op nr
du 19
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp :

Occupation gite Kidaho.-

A
Ruhengeri, le 21 février 1953

den

Nº 399 /Sec.I

A Monsieur VERMAST, entrepreneur

à

K I D A H O ..

(COPIE pour information à Monsieur le
Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du
Ruanda-Urundi à U S U M B U R A ..

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,-
R. GAUPIN..



Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Service Vétérinaire se propose d'occuper le gite de Kidaho dès le début du mois prochain. Il est tenu de commencer les travaux à la frontière et de les mener à bonne fin avec célérité.-

Jusqu'à présent votre intervention auprès de Monsieur le Gouverneur, pour votre maintien dans le gite, est restée sans réponse. Il est à prévoir que vous serez fixé pour la fin du mois. D'ores et déjà nous devons envisager l'éventualité d'un refus et pour cette raison nous vous invitons à évacuer le gite dans le cas où ce refus vous est confirmé dans les jours prochains.

Monsieur STINGLHAMBER me déclarait le 12 février qu'il envisageait de faire aménager le bâtiment qui fut abandonné par la "SHUN" à l'ancien centre de négoce pour le mettre à votre disposition. Cet emplacement est, en effet, dans les limites du bloc minier de Monsieur STINGLHAMBER. Par cette détermination, à bref délai, vous obtiendrez un abri de qualité comparable à celui que nous avions mis temporairement à votre disposition.-

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,-
Sé): R. GAUPIN..



Territoire du Rwanda-Urundi
Service Vétérinaire
Secteur Buhengeri-Misenyi
n° 163/Vet/15

Tukengeri le 20/2/1955

Objet: Site d'habitat Kigale
construction quarantaine

Copy pour information à
Monsieur le Médecin Vétérinaire
Chef du Secteur Buhengeri-Misenyi
Misenyi
Rwanda-Urundi

Monsieur le Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de vous demander si bien vouloir faire ériger le site d'habitat de Kigale par Mr Vermaest pour que je puis y installer durant 3 mois que je dois surveiller la construction de la quarantaine à la frontière.

Je désire commencer ce travail le 2 ou le 3 mars prochain vu que le matériel est arrivé et vous n'avez dit ce matin que les briques sont faites, qu'il ne restent plus qu'à les mettre en four et les cuire. Durant ce temps je pourraît m'occuper des fondations qui doivent être faites en pierre.

Comme j'ai appris par Mr Vermaest hier en me dirigeant vers la maison du Chef pour demander les travaillons pour le débarquement du corbillon, il ne pourrait pas être fini demain pour le 2 mars, et même si on l'achète tout de suite il faudrait encore enlever tous les tuiles et tous le travail de restauration qu'il y a fait. Ce que ça je serais bien embêté aussi qu'il soit.

Monsieur le Médecin Vétérinaire Chef du Secteur n'est pas d'accord pour que je passe la surveillance de la construction en habitant le gîte de Kigale. Et donc si vous n'avez dit ce matin je ne peux pas rentrer faire des courses avec Mr Vermaest pour que lui il ne paye le surjus.

J'espere pouvoir compter sur votre autorité comme Administrateur Territorial pour arranger l'affaire au mieux et pour moi et pour Mr Vermaest.

L' Auxiliaire Vétérinaire Adj.apl.

Défrez
Défrez

A Monsieur l'Administrateur Territorial
de et à
R U M A N I E

Territoire du Ruanda Urundi
Service Vétérinaire

Ruhengeri, le 20 février 1953

Secteur Ruhengeri Kisenyi
n° 165/Vét/15

n° 166/Vét/15 Copie pour information à
Monsieur l'Administrateur Territorial
de et à
RUHENERI

Objet: Emplacement quarantaine

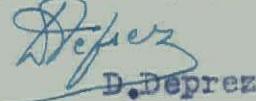
Monsieur le Médecin Vétérinaire ,

Suite à un entretien que j'ai eu ce matin avec Mr l'A.T.
du Territoire, question du matériel de maçonnerie que j'ai
besoin pour la construction de la quarantaine, Mr l'A.T. m'a
demander où qu'on allait construire, moi j'ai dit au delà du
hangar, donc à 100,120 m. de la route comme vous m'aviez mar-
qué sur votre lettre 45/Vét/15 du 5/1/53 .

Alors Mr l'A.T. m'a fait l'objection que l'habitation du
Douanier allait venir à 50,60 M. de la route . Et que cela
serait trop près l'un de l'autre, et que dans le temps vous
avez dit à environ 200m. de la route.

Vu que je voudrait allez commencer le 2 où 3 mars labas
puis-je vous demander au plus tard une réponse la dessus avec 1
courrier qui arrivera ici le mardi 3 mars. Ou mieux encore
un télégramme m'indiquant la distance de la route que je doit
prendre .

L' Auxiliaire Vétérinaire Adj.Ppl.


D. Deprez

A Monsieur le Médecin Vétérinaire
Chef du Secteur Shangugu-Kibuye-Kisenyi-Ruhengeri
à
K I S E N Y I
=====

TELEGRAMME. (stat)

A

ADRESSE : PROGOU USUMBURA

TEXTE :

N° 39021 / SEC. 1. SUITE NOTRE 213 / SEC. 1.
SOLICITE VOTRE DÉCISION AU SUJET MAINTIEN
OU DÉPART VERMAST DU GITE STOP INTÉRESSE
MANIFESTE MAUVAISE HUMEUR.

TERRITOIRE.

A.T. Rubenay
-fauve-

G/R TERRITOIRE DE RUHENERI.-

Territoire du
RUANDA - URUNDI
Gebied

N° _____

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.
In het antwoord vermelden: n° en dagtekening

Réponse au n° _____

Antwoord op nr

du 19
van

ANNEXE

Bijlage

OBJET :

Voorwerp :

Occupation gite Kidaho.-

Ruhengeri , le 29 janvier 1953
den

A

N° 213 /Sec.I

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général
Gouverneur du Ruanda-Urundi
à

U S U M B U R A .-

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous transmettre la lettre
que Monsieur VERMAST, colon, entrepreneur, résidant à Kisenyi,
vous adresse sous mon couvert.

Monsieur VERMAST occupe en territoire de
Ruhengeri, à Kidaho, depuis juin ou juillet 1952, un gite
qui était désaffecté et qu'il a réfectionné à ses frais
pour pouvoir y habiter pendant quelques mois. Il avait
obtenu l'entreprise de la construction d'un camp de tra-
vailleurs à la mine de STINGLHAMMER. La transaction entre
le Territoire et lui se résumait à ceci: En compensation
de la restauration du gite qui impliquait la pose de portes,
de fenêtres, de plafonds et d'un parquet fait de briques
sur chaux rejointoyées au ciment, l'entrepreneur VERMAST
l'occuperait sans frais pour la durée des travaux (construc-
tion du camp des travailleurs.)

Le camp est construit et les travaux sont
terminés depuis plusieurs mois. Toutefois Monsieur VERMAST
trouve des activités nouvelles dans la région. Des commerçants
de Ruhengeri lui confient la construction de petites maisons
de commerce au centre de négoce nouveau de Lugarama, et
c'est pourquoi Monsieur VERMAST souhaite conserver ce tremplin
que constitue pour lui le gite de Kidaho.-

S'il vous écrit pour solliciter la faveur
de se maintenir encore pendant de nombreux mois au gite de
Kidaho, c'est parce que, récemment, nous lui avons fait sa-
voir qu'il devrait le quitter dans un proche délai pour per-
mettre à l'auxiliaire vétérinaire de s'y installer. Cet
auxiliaire vétérinaire devra prochainement surveiller per-
sonnellement la construction du poste vétérinaire à la fron-
tière. Kidaho est l'endroit le plus proche où il pourra
s'établir avec sa famille.

J'avais fait remarquer à Monsieur VERMAST
que cet auxiliaire vétérinaire ne pourrait se fixer au gite
de Kagogo, qui est à 6 kilomètres plus loin, le Gouvernement
n'ayant pas à supporter des frais de voiture superfétatoires

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,-
R. GAUPIN.-

Hagogo le 25-1-53

Cher Monseigneur Jauzin -

Ci joint Vous trouverez ma lettre au Gouverneur - J'espere
que tout ceci pourra s'améliorer et en attendant une
réponse favorable je Vous prie d'accepter l'assurance de
mes sentiments les plus distingués

J. M. M. L.